

L'UberPOP franco-belge Djump tourne la page et rejoint l'entreprise de VTC Chauffeur-privé

Le service de covoiturage urbain Djump, qui avait suspendu ses activités en juin, a trouvé sa planche de salut avec Chauffeur-Privé. L'entreprise de VTC française vient en effet d'annoncer le rachat de la startup franco-belge.

Le mois de juin 2015 a scellé l'avenir de Djump, une plateforme de mise en relation de particuliers pour du covoiturage sur de courtes distances et d'UberPOP. Deux ans après sa mise en service, la société franco-belge Djump n'a eu d'autre choix que de suspendre son activité face à l'ampleur de fronde des taxis et à la multiplication d'actes violents à l'encontre des chauffeurs non professionnels. Dans un communiqué, la jeune pousse expliquait alors sa décision.

[quote]« Compte tenu des sanctions et actions qui ont pu être prises à l'encontre des conducteurs sur d'autres plateformes (saisies de véhicules, gardes à vue, agressions...), il n'est pas concevable pour nous de briser la confiance avec vous et vous laisser prendre des risques sur notre plateforme. »[/quote]

Avant de jeter l'éponge, tout comme UberPOP, Djump comptait environ 3000 conducteurs dans trois villes (Paris, Lyon, Bruxelles) ainsi que 200 000 utilisateurs. Celle que l'on compare à UberPOP se différenciait en fait par un modèle plus souple. Le tarif de chaque course était suggéré, laissant l'utilisateur libre de majorer ou minorer sa course selon l'appréciation de son chauffeur. Chauffeur qui empochait également l'intégralité de l'argent perçu

auprès du passager.

Désormais, c'est donc dans le giron de Chauffeur-Privé, une entreprise française de VTC qui a levé cinq millions d'euros en janvier dernier, que Djump tourne la page, après avoir étudié, selon un article de Techcrunch, les propositions d'autres startups françaises comme BlablaCar. Rejoignant les 50 collaborateurs de Chauffeur Privé, l'équipe de Djump, qui compte une dizaine de personnes, devrait aider à étendre le réseau de villes couvertes par Chauffeur-Privé (pour le moment disponible à Paris, Nice et Cannes). En revanche, cette dernière étant une entreprise de VTC, qui n'emploie donc que des chauffeurs professionnels, les conducteurs de Djump devront suivre 250 heures de formation s'ils souhaitent poursuivre leur activité.